

Frère Colomb : « Ces 30 000 € de l'OL, c'est une bénédiction du ciel... »

Solidarité. C'est aujourd'hui qu'est remis le chèque au patronage Saint-Joseph, à St-Etienne, après la polémique autour des chants anti-Stéphanois, entonnés par les joueurs de l'OL. Une belle victoire pour Xavier Kemlin.

Des chèques comme celui-ci, il y a bien longtemps que le frère Michel Colomb n'en avait vu. « Récemment, nous avons eu un don de 2 500 € par des gens qui paient l'ISF et dont le montant vient en déduction des impôts », se souvient le religieux. Mais de ce montant-là, c'est extrêmement rare ». Le frère Michel Colomb, qui dirige le patronage Saint-Joseph à Saint-Etienne, devra attendre ce mardi soir, car il l'avoue : « On y croyait, sans trop l'attendre... » C'est l'avocat de Xavier Kemlin, qui avait entamé la procédure contre les joueurs de l'Olympique Lyonnais, M^e André Buffard, qui le remettra en mains pro-

pres aux représentants de cette communauté (la fondation Jean-Léon Le Prévost), qui compte encore six religieux.

« Pour nous, c'est simplement inespéré... »

Trois pères et trois frères, qui célèbrent toujours les offices à la chapelle Immaculée Conception, mais qui assurent également, avec beaucoup de bénévoles, l'accueil des enfants au centre Longiron ou encore l'accueil des plus démunis rue du révérend Père Henri-Avril à Saint-Etienne, où ont été



Photo Claude Essertel

Dans la joie et la bonne humeur

L'année dernière, le patronage Saint-Joseph a servi près de 7 000 repas à Saint-Etienne préparés par une soixantaine de bénévoles.

servis l'année dernière, pas moins de 7 000 repas. L'équivalent d'une soixantaine de repas pour chacun des trois jours de service.

Ici, une soixantaine de bénévoles préparent ces repas. « Chacun fait avec ses compétences. Certains cuisinent, explique le frère Colomb. Une bénévole vient uniquement pour couper le pain, tandis que d'autres viennent pour faire la vaisselle.

Et tout cela dans la joie et la bonne humeur... »

Au-delà des repas servis, le Patronage Saint-Joseph veut assurer un véritable accueil pour les plus déshérités.

En 2012, la structure a rénové des douches, amélioré les cuisines : un passage obligé pour permettre de

particuliers ou des associations comme la Banque alimentaire qui a donné l'année dernière plus de 17 000 kg de denrées alimentaires.

Xavier Kemlin, celui par qui le chèque doit arriver aujourd'hui, ne sera pas là, pour ne pas « occulter » le travail fait par la communauté. Il nous l'a redit hier au téléphone : « Cet argent doit servir à améliorer la soupe des pauvres et faire prendre conscience qu'il y a des limites à ne pas dépasser, surtout quand on gagne beaucoup d'argent ».

Pour lui, la mission est accomplie. Il est allé jusqu'au bout de sa démarche, de sa logique. Comme il le fait à chaque fois. ■

Frédéric Paillas

« Il y a des limites à ne pas franchir... »

Xavier Kemlin à l'origine de la plainte



Je suis admiratif de l'engagement de ces pères et de ces frères, qui, tout au long de l'année, œuvrent au profit de la jeunesse et des plus démunis.

Cette fondation mérite d'être connue et aidée. C'est une association catholique, ouverte à tous, quelles que soient les croyances. Si je ne suis pas présent aujourd'hui, pour la remise du chèque, c'est tout simplement parce que je ne veux pas que ma présence occulte le travail remarquable que fait le Patronage Saint-Joseph. Mais j'espère que le coup de gueule que j'ai lancé contre les joueurs de l'OL et de façon plus générale contre les dérives du football portera ses fruits et feront comprendre aux joueurs, mais aussi au public, qu'il y a des limites à ne pas franchir. J'espère que ces 30 000 euros, versés par les joueurs de l'Olympique Lyonnais, grâce à leur président, améliorera quelque peu le quotidien de celles et ceux qui souffrent, qui ne partent pas en vacances et qui, parfois, n'ont rien à manger.